

ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2024 – DPAT / T-043
portant réglementation de la circulation routière

VOIES	R.D. 918
P.R.	PR 6 + 470 au PR 6 + 870
COMMUNE	STUCKANGE
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme d'entretien 2024</i> • Travaux de renouvellement de la couche de roulement (rabotage + enrobés) entre STUCKANGE et METZERVISSE.
DATES	• Du mardi 14 mai au mercredi 15 mai 2024
SYSTEME D'EXPLOITATION	⇒ Travaux effectués sous circulation routière sur la RD 918 : - Circulation sous alternat par feux tricolores (schéma CF24) - Circulation sous alternat manuel par piquets K10 - Limitation de vitesse à 50 km/h ⇒ Les travaux nécessiteront la coupure en journée de la RD 61 entre STUCKANGE et le giratoire du chenil (RD61/RD918).
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• Signalisation de chantier et de coupure à la charge de l'entreprise COLAS EST - Sous contrôle du Département – UTT de THIONVILLE • Signalisation de déviation à la charge du Département – UTT de THIONVILLE

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411.8 et 411-25;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature;
Vu le dossier d'exploitation;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières ;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Article 2 : Mode d'exploitation :

Les travaux seront effectués sur la RD 918 sous circulation routière gérée par alternat par feux.

Ils nécessiteront une coupure en journée de la circulation routière sur la RD 61 entre la sortie d'agglomération de STUCKANGE et le giratoire du Chenil (RD61/RD918).

- Une déviation sera mise en place comme suit :

→ RD61 → STUCKANGE → Route Nationale → RD918 → giratoire RD61/RD918 → RD918
→ METZERVISSE

• Et vice-versa

Article 3 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise COLAS EST à Marly ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de THIONVILLE et au Maire de la Commune de STUCKANGE, pour information.

METZ, le 02 / 05 / 2024

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance, pi



Pierre JAGER

ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2024 – DPAT / T-043

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
– Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -
BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant la Direction Zonale des C.R.S. EST
Caserne Serret - B.P. 70005 – 57160 – CHATEL ST GERMAIN
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et de
l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports -
B.P. 30001 – 57044 METZ CEDEX 1
- 1 M. Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz - Pôle
Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01

- 1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de THIONVILLE, pour exécution en ce qui le concerne.

- 2 MM. les Maires des Communes de STUCKANGE, de METZERVISSE, pour information.
mairie@mairie-stuckange.fr commune.metzervisse@wanadoo.fr

Copie transmise pour information :

- 2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : DPAT/DRM/SDER/CORD57 + U.T.T. de THIONVILLE
- 1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR
- 1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY *technicien.lorraine@kisio.com*
- 1 Société CITELINE – 6, rue de Longwy – 57190 FLORANGE *contact@citeline.fr*
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise COLAS EST – 68, rue des Garennes - 57155 MARLY
metz@colas.com alain.bruneseaux@colas.com

Chrono SDER

METZ, le 02 / 05 / 2024

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance, pi



Pierre JAGER